



SM/MM

Eybens, le 2 décembre 2009,

Accord pour diffusion

Le Maire, Conseiller Général,  
Marc Baietto

## **Compte-rendu de la réunion plénière du 23 novembre 2009**

### **Présents :**

Mesdames : M. Coquet, AM. Guazzone, A. Peronnard Perrot, E. Bertrand, M. Messaoudene, S. Merlin.

Messieurs : M. Tanche, JL. Baldos, K. Bilel, G. Fourny, JF. Michon, G. Bar, J. Guillet, M. Derras, G. Bugli, R. Le Gall, J. Julien, R. Benhamou, A. Levy.

### **Excusés :**

JM. Assorin, M. David, N. Josien, JP. Marin.

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 19 octobre 2009,
- Intervention de Philippe Loppé, adjoint au Maire d'Eybens et Conseiller communautaire délégué en charge de la participation citoyenne, sur l'élaboration de la charte de la participation de la Métro.
- Intervention d'Yves Sauvage, architecte urbaniste, sur la révision du PLU à Eybens,
- Information sur les questions posées par la municipalité dans le cadre de la saisine sur la révision du PLU,
- Information sur la démarche du Scot participatif portée par l'association Lahgglo,
- Information sur la présentation du film sur les instances citoyennes dans le cadre du projet Karavane,
- Compte-rendu du groupe de travail sur les Conseils de quartiers par Armand Lévy,
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 h 20.

### **1/ Compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2009**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Intervention de P. Loppé sur l'élaboration de la charte de la participation de la Métro**

M. Tanche introduit la séance en précisant qu'une modification a été apportée à l'ordre du jour prévu. En effet, Philippe Loppé interviendra en début de séance pour présenter la démarche, engagée par la Métro, d'élaboration d'une charte de la participation à l'échelle de l'agglomération. Il remercie celui-ci d'avoir accepté l'invitation.

P. Loppé remercie à son tour les membres du 4C de l'avoir convié à cette réunion. Il précise qu'il est chargé de représenter la commune d'Eybens auprès de la communauté d'agglomération. A ce titre, il est en charge de la mission « participation citoyenne ».

### ***La participation citoyenne à l'échelle de la Métro :***

Plusieurs dispositifs participatifs existent déjà à l'échelle communautaire : le **Conseil de développement** (C2D : espace de débats et de propositions pouvant s'auto-saisir ou être sollicité par le Président de la Métro pour donner un avis sur des dossiers variés tels que le contrat développement durable, la tarification solidaire pour les transports en commun...), la **Commission consultative des services publics locaux**, les **Jeudis du Projet d'Agglomération** (JPA : processus ouvert de réflexion et d'échanges sur l'avenir de l'agglomération).

Afin de créer du lien entre ces dispositifs, il s'avérait pertinent de les compléter d'une charte de la participation à l'échelon communautaire, c'est pourquoi, une démarche d'élaboration de cette charte a démarré au début de l'année. De nombreuses questions pouvaient alors se poser, aussi bien autour des enjeux que des façons de procéder, des objectifs à discuter...

L'objectif commun à ces dispositifs et à cette charte est de favoriser la participation des habitants autour de domaines dont la compétence appartient à la Métro tels que l'assainissement, l'enlèvement des ordures ménagères..., et de faire en sorte que les réponses apportées répondent au plus près à leurs attentes afin d'améliorer la qualité des services publics.

A l'issue, ce document devra être lisible de tous, simple et pourra être revisité, évoluer.

### ***L'élaboration de la charte : un processus en plusieurs étapes :***

- Du premier semestre 2009 à mi-septembre s'est déroulé une phase de diagnostic des dispositifs participatifs existants sur l'agglomération (des lieux d'informations destinés aux usagers, aux lieux de consultations et de concertation).

- Ensuite, plusieurs temps de rencontres et de discussions autour du projet de charte ont été organisés (ses enjeux, ses objectifs, les attentes des différents acteurs), avec notamment la tenue d'un séminaire réunissant les élus des communes faisant parties de la Métro mais aussi l'organisation d'un Jeudi du Projet d'Agglo le 24 septembre consacré à la charte.

Un panel d'habitants a par ailleurs été tiré au sort (représentatif de la diversité de la Métro) pour participer à l'élaboration de cette charte.

- De son côté, le C2D a naturellement été un point d'appui pour la construction de cette charte en tant que représentant de la société civile de l'agglomération. En effet, cette démarche se voulait dès le départ participative. Il était donc légitime que le C2D soit également porteur de ce projet en tant qu'interface entre la Métro et la société civile.

Le C2D a ainsi mis en place un groupe de concertation ouvert aux instances citoyennes communales afin de les inviter à participer à l'élaboration de cette charte. C'est dans ce cadre qu'il sollicite le 4C et lui propose d'assister à une prochaine rencontre le mardi 1er décembre de 18h à 20 h à la Métro. Il s'agira de travailler sur le projet de charte. Les propositions faites par le groupe de concertation seront ensuite transmises aux élus de Métro.

M. Tanche invite les membres du 4C à participer à cette réunion afin de représenter le 4C.

P. Loppé précise que le nombre de participants n'est pas limité. Il ajoute que la présence du 4C sera un appui dans la démarche. Pour conclure, il ajoute qu'il est conscient de l'important travail réalisé par les instances participatives communales et que cette charte devra les prendre en considération afin de ne pas saturer la participation des habitants.

Plusieurs documents sur cette démarche seront transmis aux membres du 4C notamment l'invitation à la réunion organisée par le C2D mardi 1<sup>er</sup> décembre et un diagnostic des dispositifs participatifs existants sur l'agglomération.

### **3/ Intervention de Yves Sauvage sur la révision du PLU d'Eybens**

Y. Sauvage a été sollicité par la municipalité pour mener une réflexion préalable à la révision du PLU. Dans le cadre de la saisine du 4C sur la préparation de la révision du PLU, il présente, ce soir, l'avancée de ces travaux.

**Dans un premier temps, de mai à juillet 2009, son attention s'est portée sur le PLU d'Eybens actuel.** A partir de divers documents, d'éléments cartographiques, de visites de la commune et de rencontres avec les élus et les services de la ville, il s'est efforcé d'en dégager les grands principes. Ainsi, il a pu constater que ce PLU était bien élaboré avec notamment un rapport de présentation complet et intéressant qui fait une bonne part à l'histoire, au paysage, à l'eau... Le PADD est quant à lui clair et synthétique, mais peut-être trop succinct .

Cependant, ce PLU n'offre pas un projet de territoire suffisamment explicite et communicable, ce qui constitue sa principale difficulté. En outre, le PLU propose un règlement d'urbanisme très élaboré mais également parfois très complexe et donc difficile à comprendre pour le public (tout le monde est un jour confronté à l'usage du PLU) mais aussi délicat à utiliser pour le service instructeur qui ne sait pas toujours quelle réponse apporter.

**A partir d'août, son travail s'est orienté vers l'enjeu de la révision, puis dans l'élaboration de préconisations.**

#### ***Regard porté sur la commune d'Eybens :***

Y. Sauvage rappelle que pour aborder le PLU communal, il est nécessaire de regarder ce qui se joue au niveau de l'agglomération.

L'axe Jean Jaurès/Jean Perrot par exemple, relie Grenoble à Eybens et plus généralement, les massifs de Belledonne et de la Chartreuse. Il s'agit d'un axe continu visuellement. Côté Eybens, se pose la question du village qui possède une histoire, une identité bien définie et qui, à l'échelle de l'agglomération est une porte ouverte permettant l'accès au Piémont (Plateau de Jarrie, accès aux stations). C'est donc un véritable lieu stratégique.

Ces paramètres évoquent un certains nombres de questionnements tel que le mode de transport en commun à privilégier et à introduire dans le PLU.

Par ailleurs, la commune d'Eybens est caractérisée par un certain nombre d'infrastructures :

- L'avenue Jean Jaurès : axe de centralité,
- Une série de « rocales » reliant plusieurs communes :
  1. Marcel Cachin /Général de Gaulle,
  2. La rocade Sud,
  3. Pierre Mendès France/avenue de Poisat,
  4. L'avenue d'Echirrolles.

Les autres grands axes parallèles à Jean Jaurès se situent en limite de communes. Jean Jaurès est donc interrompue par plusieurs rocales qui correspondent chacune à des modes d'urbanisation différents et qui traversent plusieurs villes, plusieurs quartiers (Renaudie à St Martin d'Hères, Villeneuve, Ruires...).

L'avenue Mendès France, par exemple, offre une urbanisation récente (Echirrolles, Poisat, quartier des Ruires). Ces couches successives peuvent au premier regard paraître désorganisées cependant, elles sont cohérentes car elles créent des grands systèmes urbains homogènes à cheval sur plusieurs communes.

En outre, un nombre important de zones pavillonnaires existent sur Eybens, comblant les espaces vides et ne laissant que peu de possibilités d'évolution et de renouvellement urbain. Il s'agit donc de faire de ce paramètre un atout d'assemblage.

#### ***Avenue Jean Jaurès***

Selon Y. Sauvage, la révision du PLU doit s'appuyer sur des lieux fédérateurs autour des modes de vie et des activités sociales. En cela, l'axe Jean Jaurès peut justement s'avérer fédérateur. Les enjeux de la révision du PLU doivent donc principalement s'orienter vers cet axe déterminant pour le projet final. Ceci

implique de porter une attention particulière à plusieurs secteurs rattachés à cette avenue tels que le square des Maisons Neuves, le village, le franchissement de la rocade qui doit favoriser la continuité en réduisant la coupure Nord Sud comme le prévoit le projet Nova Sud 21. A ce sujet, Y. Sauvage précise que ce qui semble plus problématique n'est pas le franchissement de la rocade mais celui de la voie ferrée.

La réflexion sur Jean Jaurès pose également la question des transports en commun. Est-il possible d'envisager de créer un transport en commun en site propre? Quel type de transport privilégier? D'après Y. Sauvage le bus à haut niveau de service<sup>1</sup> semble plus adapté et réaliste qu'un tramway pour Eybens notamment du fait de l'entrée dans le village qui ne permettrait pas d'accueillir une plateforme avec des rails et de sa continuité vers Grenoble qui semble plus que compromise.

Une question est posée concernant le lien éventuel prévu avec la voie ferrée, notamment par rapport au projet de gare d'Eybens : quelles connexions entre Jean Jaurès et la voie ferrée sont envisagées?

Y. Sauvage répond que pour l'instant, il n'y en a pas véritablement, mais qu'une gare est effectivement pensée vers Alpexpo, ou entre Alpexpo et Jean Jaurès.

Par ailleurs, les aménagements de l'avenue Jean Jaurès doivent selon Y. Sauvage permettre de renforcer l'espace public notamment au niveau de l'Odyssée. Cela peut par exemple se traduire par la définition de zones 30 à plusieurs niveaux, le long de l'avenue Jean Jaurès.

Pour le secteur du village, il s'agirait de conforter les alignements et de réfléchir éventuellement aux aménagements du stade Charles Piot. Là encore, une stratégie de zones 30 pourrait être adoptée.

Côté Nord de la commune, il s'agira de modérer la rupture importante au niveau Sada-Citroen.

### **Rocade sud**

Afin de réduire la rupture causée par cette infrastructure, Y. Sauvage propose quatre lieux d'interventions raisonnables, sachant qu'il est impossible de la couvrir dans son intégralité :

- Réaliser une continuité végétale vers le sud en prolongeant le parc des Maisons Neuves au-dessus de la rocade,
- Restructurer les échangeurs urbains en favorisant la continuité notamment de l'axe Jean Jaurès,
- Créer une continuité végétale vers le Nord au-dessus de la rocade reliant le parc des Ruies et la zone d'activités des Poulardes pour atteindre le collège Les Saules,
- Envisager une restructuration au niveau d'Alpexpo avec éventuellement la création d'un transport hectométrique<sup>2</sup> en vue d'une liaison avec la gare d'Echirolles ou l'éventuelle gare d'Eybens.

En outre, la rocade sud pourrait fonctionner en autoroute apaisée (70 km/h) et en envisageant le développement de contre-allées s'insérant dans le tissu urbain côté sud puisque la voie ferrée interdit une conception symétrique au Nord (prévu dans le projet Nova Sud 21).

Un membre du 4C demande si cette possibilité est interdépendante du projet de la rocade nord. Y. Sauvage répond qu'à priori non.

### **Avenue Charles de Gaulle**

Concernant l'axe Charles de Gaulle, des aménagements favorables aux transports en commun sont en réflexion avec l'idée d'étendre la ligne D jusqu'à Grand Place reliant ainsi l'hôpital sud (prévu au schéma

<sup>1</sup> Un **bus à haut niveau de service (BHNS)** est une ligne de bus qui vérifie plusieurs caractéristiques :

- heures creuses),
- une haute fréquence de passage (5 à 10 minutes en heures pleines et moins de 15 minutes en
- une amplitude d'horaire élevée,
- des aménagements de voirie particuliers,
- d'éventuelles priorités aux feux.

<sup>2</sup> Un **Transport hectométrique** est un système de tram ou de transport léger par rail entièrement automatisé. Le terme est généralement utilisé uniquement pour des navettes surélevées desservant des petites étendues.

directeur 2025 car pour l'instant le développement d'autres lignes sont prioritaires).

### **Premières préconisations méthodologique proposées par Y. Sauvage**

Ces premiers éléments d'analyse ont conduit Y. Sauvage à envisager trois classifications en fonction du devenir des sites :

- Sites ayant peu de possibilités d'aménagement ou de restructuration du fait de l'existant (exemple zones pavillonnaires, bourg d'Eybens...) ; sur ces sites, le règlement doit permettre la protection des qualités existantes et permettre des évolutions modérées pour l'adaptation aux besoins des usages.
- Sites pour lesquels le renouvellement urbain est à faciliter, sur ces sites, le règlement du PLU sera rarement l'outil privilégié et des procédures spécifiques seront mises en place (de type ZAC) avec une politique économique foncière (friches industrielles par exemple),
- Secteurs complexes, situés entre les deux types de classifications précédents qui pourraient faire l'objet d'une intensification urbaine, mais dont l'existant ne doit pas forcément ni massivement être démoli (très peu de zones à Eybens). Les nouveaux projets doivent donc atteindre des qualités suffisantes pour permettre le maintien de ce qui existe, imposant donc un affinage des règles. C'est sur ces sites que le règlement doit introduire des possibilités d'ajustement en fonction de la qualité des projets.

Pour finir, Y. Sauvage présente la méthodologie qu'il préconise pour la révision du PLU : s'orienter vers un règlement d'urbanisme plus épuré, tout en adoptant des orientations bien précises afin d'avoir une urbanisation plus négociée.

Il serait ainsi nécessaire de disposer d'orientations d'aménagement qui précisent clairement ce que l'on souhaite avec des niveaux de définition et de précisions qui peuvent dépendre des secteurs et de leurs problématiques spécifiques : c'est ce qu'il a esquissé dans le cadre de cette étude et qui pourra être repris par le bureau d'étude chargé du PLU.

Il s'agit de définir un projet de ville qui puisse se traduire en orientations d'aménagement selon les secteurs. Il serait ainsi possible de « faire des zooms » sur des secteurs disposant chacun d'orientations précises d'aménagement.

D'un point de vue technique, il s'agirait de définir des règles avec des conditions spécifiques de dépassement qui favoriseraient la négociation, la souplesse autour de différents critères (densité, hauteur...) **pour des projets qui respectent certaines conditions.**

M. Tanche remercie Y. Sauvage pour son exposé et ouvre le débat.

Question : Au niveau du sud d'Eybens (limite Bresson) y a-t-il des projets d'aménagement ?

Réponse d'Y. Sauvage : Ce secteur n'a pas encore été bien travaillé ; il s'agit peut-être d'un point à approfondir, sur lequel je n'ai pas trouvé les clés (analyse, enjeux, foncier...) pour reprendre la problématique générale d'accès au plateau.

Question : En perspective quel est l'objectif au niveau de la population?

Réponse d'Y. Sauvage : Il s'agit principalement de favoriser la mixité au niveau de l'habitat. Il n'est pas attendu 15 000 habitants ! A ce sujet, il est nécessaire de croiser la réflexion sur le PLU avec le Programme Local de l'Habitat (PLH). Mais des difficultés structurelles existent notamment le manque de réserves foncières.

### **4/Information sur les questions posées par la municipalité dans le cadre de la saisine sur la révision du PLU**

Monsieur Tanche informe les membres du 4C que le Conseil municipal lui a transmis une série de questions précises pour la révision du PLU afin de compléter la saisine présentée en septembre 2008. Ces questions seront transmises en même temps que la convocation pour la prochaine réunion plénière.

## **5/Informations sur la démarche du Scot participatif**

Suite à la présentation de la démarche du Scot participatif présentée par l'association Lahgglo en septembre 2009, il est proposé aux membres du 4C qui le souhaitent de participer à cette démarche. Des informations régulières seront transmises aux membres du 4C par Marianne et Sophie.

## **6/ Information sur la présentation du film sur les instances citoyennes dans le cadre du projet Karavane**

Le film sur les instances citoyennes eybinoises où le 4C est présenté a été diffusé vendredi 20 novembre dans le cadre du projet Karavane. Un débat avec les spectateurs a suivi la projection. En voici les points principaux :

- bonne image de l'engagement citoyen sur Eybens (dynamisme, projets et sujets variés abordés par les instances),
- manque frappant de représentativité des jeunes.

## **7/Compte-rendu du groupe de travail des Conseils de quartiers par Armand Lévy**

Le groupe de travail sur les Conseils de quartiers s'est réuni deux fois. Après avoir repris les avis réalisés par le 4C sur ce dossier, le groupe a décidé de contacter les Conseils de quartiers pour leur demander d'assister à leur réunion afin d'observer leur fonctionnement d'une part et d'autre part d'échanger avec eux.

Après accord des Conseils de quartiers, les membres du groupe, en binôme, ont participé à une réunion de chaque Conseil. L'ensemble du groupe s'est ensuite réuni une seconde fois pour réaliser une synthèse de leurs observations et échanges.

Les membres du groupe ont constaté beaucoup de points communs entre les 3 Conseils :

- Les domaines abordés dans les réunions des trois Conseils de quartiers sont souvent les mêmes : vie quotidienne, aménagement/voirie, vie locale, incivilités.
- Les membres des Conseils de quartiers disposent généralement d'une bonne connaissance des dossiers évoqués dans le cadre des réunions. Les sujets sont souvent bien étudiés à l'avance. Ils font preuve de beaucoup de maturité.
- La participation aux réunions des Conseils de quartiers est en nette progression par rapport à l'époque du premier travail du 4C sur ce dossier. La présence des membres aux réunions est assez assidue. On peut compter une quinzaine de personnes en moyenne qui assistent régulièrement aux réunions.
- En général, environ cinq habitants (non membres) assistent ponctuellement aux réunions des Conseils de quartiers. Ces personnes, qui viennent généralement pour aborder des sujets / problématiques individuelles (exemple : incivilités, voiries, retard sur des travaux, etc...) ont remarqué qu'il était souvent plus efficace et plus riche (échanges avec les autres habitants) de passer d'abord par les Conseils de quartiers plutôt que d'interpeller directement la municipalité et les services techniques ou administratifs concernés.
- Les membres des Conseils de quartiers recherchent majoritairement à satisfaire l'intérêt général.
- La présence d'un technicien et d'un élu aux réunions est utile car elle permet d'apporter des réponses directement aux membres des Conseils de quartiers ou de rechercher les informations pour la séance suivante. Une fois par an, une visite des quartiers est organisée en présence du Maire, des élus et des services pour faire le tour des questions, des travaux en cours. Cette rencontre a beaucoup d'importance car elle permet d'établir un diagnostic collectif des quartiers.

- Les Conseils de quartiers sont informés des travaux réalisés sur la commune par plusieurs biais :
  - \* Les Conseils de quartiers suivent l'évolution des travaux à partir d'une liste / d'un tableau récapitulatif revu d'une réunion à l'autre. Lors des réunions des Conseils : l'élu et le technicien apportent des informations sur l'avancée des travaux.
  - \* Les arrêtés municipaux concernant les travaux sont transmis aux Présidents des Conseils de quartiers qui selon l'utilité peuvent relayer l'information aux autres membres du Conseil de quartier.
  - \* Plus généralement, si de grosses interventions étaient prévues, les informations sont transmises aux Présidents.
- L'Assemblée générale est un moment important pour chaque Conseil de quartier. C'est le temps du bilan mais aussi un temps de rencontre avec de nouveaux habitants. Il s'agit généralement d'un moment privilégié pour le renouvellement du Conseil de quartier.
- Les Conseils de quartiers essaient de développer leur communication. Un bulletin d'information est notamment réalisé par le Conseil de quartier Sud-Ouest ce qui permet d'informer les habitants sur les actions en cours, les travaux réalisés dans leur quartier... Les comptes-rendus des réunions de chaque Conseil de quartier sont mis en ligne sur le site Internet de la ville d'Eybens et des exemplaires papiers sont mis à disposition dans les équipements de proximité (Iliade, Maison des associations, Maison des Coulmes).
- Les Conseils de quartiers disposent toujours de budgets : fonctionnement et investissement. Ils permettent de répondre à diverses demandes, mais, pour l'instant les Conseils de quartiers ne les dépensent pas dans leur intégralité, notamment le budget fonctionnement. En effet, les demandes de travaux concernent souvent des dépenses au montant élevé directement pris sur le budget de la ville. Les dépenses d'investissement sont souvent programmées à la fin de l'année.

Suite à ces rencontres, les membres du groupe de travail ont relevé l'importance du rôle et l'utilité des Conseils de quartiers : véritable interface entre les habitants et la municipalité.

Les discussions abordées concernent des domaines assez variés. Il est noté que les Conseils de quartiers conduisent de plus en plus de projets favorisant la vie sociale et l'animation de la commune.

Les Conseils de quartiers sont des lieux où s'exerce pleinement l'engagement citoyen, ils sont des espaces de formation à la gestion communale, à la démocratie locale, et même de véritables tremplins à la vie politique locale puisque plusieurs Présidents des Conseils de quartiers étaient candidats sur la liste municipale portée par Marc Baietto et ont été élus lors des dernières élections municipales.

Pour conclure, les membres du groupe de travail ont relevé quelques enjeux pour l'avenir des Conseils de quartiers.

- Tout d'abord, le groupe insiste sur le rôle extrêmement important des Conseils de quartiers dans la vie citoyenne de la commune.
- Concernant les projets portés par la Ville, discutés avec les Conseils de quartiers, les membres souhaitent de plus en plus être acteurs et non spectateurs. Ils disposent généralement d'une bonne connaissance des dossiers ce qui suscite leur envie de participer plus activement. Ils regrettent que parfois, cette participation ne s'en tienne souvent qu'à de la simple consultation. Ils souhaiteraient pouvoir être associés en amont pour entrer dans une phase de co-élaboration, de co-construction. Il arrive encore, en effet, que les Conseils de quartiers soient interpellés par la Ville sur des projets presque ficelés. Ils souhaiteraient être davantage acteurs notamment au démarrage du projet (étude) tel que peut l'être le 4C sur le dossier du PLU.
- Le manque de représentativité des Conseils de quartiers est souligné, notamment au regard de la participation des jeunes eybinois, absents des Conseils de quartiers, alors qu'il s'agit d'un sujet fréquemment abordé au sein des réunions. Pour le groupe, les Conseils de quartiers doivent jouer un rôle pour parvenir à mieux les impliquer.

Armand Lévy informe le 4C de la démarche portée par le Conseil de quartier Sud-Ouest concernant la mise place d'un débat sur l'ADSL et la mise en circulation d'une pétition pour demander un accès plus complet et rapide à l'ADSL sur la commune et notamment aux Ruires. Cette pétition circule toujours et tous les eybinois sont invités à la signer.

## **8/ Questions diverses**

- M. Tanche précise que dans le cadre de la réflexion sur la politique sportive eybinoise, la ville a créé un comité purement consultatif où sont invités deux membres du 4C. JL. Baldos et lui-même représenteront le 4C dans cette instance.

- M. Benhamou demande que la révision du PLU prenne en compte la problématique des règles de construction à 14 mètres en limite de propriété. M. Tanche l'invite à s'adresser au service urbanisme de la commune pour faire part de cette remarque.

### **Prochaines réunions**

- Réunion de bureau : lundi 30 novembre à 20 h 15,
- Réunion plénière : lundi 14 décembre à 20 h 15,
- Réunion de bureau : mardi 12 janvier à 20 h 15,
- Réunion plénière : lundi 25 janvier à 20 h 15.